

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par une demande de dérogation mineure

Les membres du Conseil de la municipalité de Plaisance étudieront, lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 12 août 2025, à 19 h à la salle municipale sise au 281 rue Desjardins, à Plaisance, Québec, la demande de dérogation mineure suivante :

Une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre l'installation de deux enseignes en dérogation aux dispositions du règlement de zonage en vigueur (Urb-02-2024), dans une zone à usage commercial :

1. **Enseigne murale** : L'enseigne projetée sera fixée au mur d'un bâtiment d'un seul étage et dépassera le niveau du toit. Le règlement stipule que toute enseigne fixée au mur d'un bâtiment doit être entièrement située sous le niveau du toit. La dérogation vise donc à permettre un dépassement de cette hauteur maximale.
2. **Enseigne sur poteau** : Il est également proposé d'installer une enseigne sur poteau d'une superficie de **5 m²**, alors que la superficie maximale autorisée pour ce type d'enseigne dans cette zone est de **3 m²**, représentant ainsi un dépassement de **2 m²**.

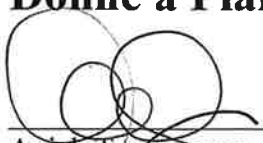
De plus, l'enseigne projetée atteindrait une hauteur de **5,30 mètres**, alors que la hauteur maximale permise est de **3 mètres**, soit un dépassement de **2,30 mètres**.

Enfin, l'implantation prévue de l'enseigne se ferait à une distance de **1 mètre** de la voie de circulation, alors que le règlement exige une distance minimale de **2 mètres**, entraînant ainsi un écart de **1 mètre** par rapport à la norme.

Emplacement du lot : 280 rue Principale – lot 6 505 003

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 12 août 2025, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Plaisance ce 22^e jour du mois de juillet 2025



Anick Tourangeau
Directrice générale adjointe

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

AVIS PUBLIC

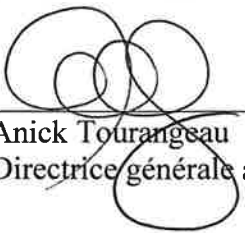
Aux personnes intéressées par une demande de dérogation mineure

Les membres du Conseil de la municipalité de Plaisance étudieront, lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 12 août 2025, à 19 h à la salle municipale sise au 281, rue Desjardins, à Plaisance, Québec, la demande de dérogation mineure suivante :

Une demande de dérogation mineure a été déposée afin d'autoriser la construction d'un garage attaché d'une superficie de 84 mètres carrés ainsi que d'un garage détaché de 112 mètres carrés. Or, selon le règlement de zonage en vigueur, la superficie maximale autorisée pour un garage, qu'il soit attaché ou détaché au bâtiment principal, est de 50 mètres carrés.
Emplacement du lot : 0 chemin des Cascades – lot 6 313 870

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 12 août 2025, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Plaisance ce 22^e jour du mois de juillet 2025



Anick Tourangeau
Directrice générale adjointe

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par une demande de dérogation mineure

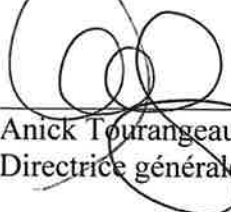
Les membres du Conseil de la municipalité de Plaisance étudieront, lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 12 août 2025, à 19 h à la salle municipale sise au 281 rue Desjardins, à Plaisance, Québec, la demande de dérogation mineure suivante :

Une demande de dérogation mineure a été déposée afin d'autoriser la construction d'un deuxième garage détaché sur un terrain mesurant 836.8 mètres carrés. Or, selon le règlement de zonage en vigueur Urb-02-2024, le nombre maximal de garage sur un terrain mesurant 1 000 mètres carrés ou moins est d'un maximum de 1 garage attaché ou détaché par terrain.

Emplacement du lot : 78 rue Hunneault – lot 4 853 693

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 12 août 2025, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Plaisance ce 22^e jour du mois de juillet 2025



Anick Tourangeau
Directrice générale adjointe